

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN

Nairobi, Kenya, septembre 1963

29. Résolution sur les Tortues marines

Attendu que les populations mondiales de Tortues marines sont sérieusement menacées d'extermination par l'utilisation du cartilage du plastron de ces animaux pour la fabrication industrielle de la «soupe de tortue » et, dans le cas d'*Eretmochelys imbricata*, par l'emploi industriel de son écaille, attendu également que la large distribution de ces Tortues dans les mers tropicales rend illusoire leur protection par un OU quelques pays seulement, la

8' Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

attire l'attention de tous les Gouvernements sur la menace qui pèse sur ces reptiles et leur demande instamment de promouvoir et de soutenir les projets de recherche écologique qui seuls permettront de proposer les méthodes de conservation adéquate.